

PRESS RELEASE

5779/82 (Presse 33)

760th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 22/23 March 1982

President: Mr Leo TINDEMANS,

Minister for External Relations
of the Kingdom of Belgium

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Leo TINDEMANS	Minister for External Relations
Mr Paul de KEERSMAEKER	State Secretary, European Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Kjeld OLESEN	Minister for Foreign Affairs
Mr Otto MØLLER	State Secretary, Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans Dietrich GENSCHER	Federal Minister for Foreign Affairs
Otto Graf LAMBSDORFF	Federal Minister for Economic Affairs
Mr Werner LAUTENSCHLAGER	State Secretary, Federal Ministry of Foreign Affairs
Mr Horst SCHULMANN	State Secretary, Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Grigoris VARFIS	State Secretary, Economic Co-ordination, with responsibility for relations with the EEC
--------------------	---

France:

Mr Michel JOBERT	Minister of State, Minister of Foreign Trade
Mr Claude CHEYSSON	Minister for External Relations
Mr André CHANDERNAGOR	Minister responsible to the Minister for External Relations, with responsibility for European Affairs

Ireland:

Mr Gerry COLLINS	Minister for Foreign Affairs
Mr Brian LENIHAN	Minister for Agriculture

Italy:

Mr Emilio COLOMBO
Mr Mario FIORET

Minister for Foreign Affairs
State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

Luxembourg:

Miss Colette FLESCH

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr Max van der STOEL
Mr H. van den BROEK
Mr W. DIK

Minister for Foreign Affairs
State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs
State Secretary,
Ministry of Economic Affairs

United Kingdom:

Lord CARRINGTON
Mr John BIFFEN
Mr Humphrey ATKINS

Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs
Secretary of State for Trade
Lord Privy Seal

o

o

o

Commission:

Mr Gaston THORN
Mr Francois-Xavier ORTOLI
Mr Wilhelm HAFERKAMP
Mr Lorenzo NATALI
Viscount Etienne DAVIGNON
Mr Christopher TUGENDHAT
Mr Karl-Heinz NARJES

President
Vice-President
Vice-President
Vice-President
Vice-President
Vice-President
Member

o

o

o

EEC/JAPAN RELATIONS

1. The Council examined the question of relations with Japan, which remained a matter of serious bilateral concern and which raised numerous multilateral issues affecting the functioning of the international trading system. In this connection the Council considered that the measures recently announced by the Japanese Government, aimed at further opening the Japanese market, reflected an encouraging political awareness but that their practical effect on the evolution of trade would be very limited and could not therefore constitute the response expected by the Community.

As part of a comprehensive common strategy the Council agreed that the following course of action should be pursued.

2. Efforts should be continued in bilateral contacts and multi-lateral fora to persuade Japan to modify its trading and economic policies and to achieve a more balanced integration of the Japanese economy with that of its main industrialized partners. The aim here will be to address the **cause** of economic friction at its root, i.e. Japanese low import propensity. While the removal of specific barriers to imports at the frontier remains welcome, what is needed, beyond that, is determined and swift action by the Japanese Government positively to promote imports, e.g. through guidance to public and private sectors.

3. Japan is again called upon to provide tangible assurances that, from 1982 onwards, it will pursue a policy of effective moderation towards the Community as a whole as regards Japanese exports in sectors where an increase in Japanese exports to the Community would cause significant problems, notably passenger cars, colour television sets and tubes, certain machine tools including numerically controlled lathes and machining centres, in order to improve the situation.
4. The Council reiterated the conclusions of the ECO/FIN Council on 15 March 1982, according to which the common position of the Community should cover besides trade aspects, aspects of macro-economic policies and the development of the yen. It noted that it had been agreed to examine these aspects in depth at a forthcoming session with a view to forthcoming international Conferences. Japan's policy in these areas had to take account of Japan's international responsibilities. This is an essential complement to action in the field of trade.
5. The Council recalled the need for European industries to strengthen their international competitiveness through adequate investment and modernization efforts. The Council recognized the need to complete a Community policy within which European firms will be better able to develop positive strategies to meet Japanese

competition. The Council instructed the Permanent Representatives Committee to establish a high-level Working Party to consider the issues involved, from the point of view of structural adjustment in industry linked to trade policy. This Working Party should also review the general Japanese export strategy and its implications for European industry. It should report to the Permanent Representatives Committee within the near future making appropriate recommendations.

6. The Council also agreed that the possibilities of scientific and technological co-operation between the Community and Japan should be explored. The appropriate Community bodies should examine the specific sectors which might be envisaged, with a view to achieving balanced co-operation.
7. Since the benefits expected by the Community as a result of successive GATT negotiations with Japan have not been realized, and since the results of bilateral discussions have been unsatisfactory, the Council agreed that the procedures of Article XXIII of GATT will be initiated with Japan.

The detailed aspects of the representations to be made will be finalized in consultation with the Article 113 Committee and the Permanent Representatives Committee. The objective will be to secure prompt action by Japan on the lines of that described in paragraph 2.

8. The Commission was requested to report to the Council as appropriate and to submit a comprehensive report for consideration, at the earliest opportune meeting of the Council.

COMMODITIES: TIN

The Council recorded its agreement on the principle of participation by the Community and its Member States in the 6th International Tin Agreement. In signing this Agreement, the Community will stipulate that the Agreement may not be used to facilitate or support manipulation of the tin market.

PRESERVED SARDINES FROM MOROCCO AND TUNISIA

The Council recorded its agreement on the extension until 31 December 1982 of the Community tariff quota arrangements currently applied to preserved sardines originating in Morocco and Tunisia and due to expire on 31 March 1982. It undertook to adopt, before 30 September 1982 on the basis of Commission proposals, negotiating directives to enable definitive arrangements to be set up as from 1 January 1983 for imports of preserved sardines from the preferential countries concerned, in compliance with Community preference.

SPANISH ACCESSION

The Council prepared for the 10th Ministerial meeting in connection with the negotiations for Spanish accession to the European Communities, which was held at the end of the afternoon of Monday 22 March 1982.

PORTUGUESE ACCESSION

The Council discussed a number of problems arising with respect to right of establishment in the context of the negotiations on the accession of Portugal to the Communities.

DISTILLATION OF TABLE WINE

Following the discussions of the Agriculture Council ⁽¹⁾ on an exceptional operation for the distillation of table wines to alleviate the difficult situation on this market, the Council reached agreement on the details of such an operation.

The Regulation was submitted for formal approval by means of the written procedure which will be concluded on Thursday evening.

⁽¹⁾ See Press Release 5595/82 (Presse 30), p. 5, of 15/16/17.III.82

APPROXIMATION OF THE LAWS OF THE MEMBER STATES RELATING TO COSMETIC PRODUCTS

The Council recorded its agreement on the substance of a Directive amending for the first time Directive 76/768/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to cosmetic products.

The purpose of this Directive is to protect consumers in this important economic sector by making certain clarifications to the basic Directive, adopting a positive list of substances permitted as preservatives and laying down a speedy and flexible procedure - cosmetic products "Committee procedure" - for the adaptation to technical progress of the Annexes to the Directive (lists of prohibited products or lists of permitted products).

PREFERENTIAL TARIFF TREATMENT FOR CHARGE CHROME

The Council examined the question of the opening of a quota for high-carbon ferro-chrome (charge chrome) and agreed to discuss this matter further at its next meeting.

MANDATE OF 30 MAY

Continuing its discussions on the Commission report pursuant to the mandate of 30 May 1980, the Council held a fruitful debate on the problem of the United Kingdom situation in connection with the Budget of the Communities. During this debate the Presidents of the Council and of the Commission put forward fresh suggestions which were favourably received by all delegations.

The Council agreed to continue its discussions on this matter on 3 April in Luxembourg.

PREPARATION FOR THE EUROPEAN COUNCIL

The Council prepared for the forthcoming meeting of the European Council on 29 and 30 March in Brussels, at which the principal subject for discussion will be the economic and social situation in the Community.

EUROPEAN FOUNDATION

The Council settled the final outstanding questions regarding the setting up of the European Foundation.

It was agreed that the Agreement setting up this Foundation would be signed by the Ministers for Foreign Affairs of the Member States at the ceremony commemorating the 25th anniversary of the signing of the Rome Treaties to be held on Monday 29 March (morning) in Brussels.

The task of the Foundation will be increased to mutual understanding between the peoples of the European Economic Community, to promote a better understanding of the European cultural heritage in both its unity and rich diversity and to give citizens a direct and practical perception of the reality of progress towards the goal of European union (1).

(1) A press release summarizing the main points will be published on the occasion of the signing of the Agreement.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Relations with Cyprus

The Council adopted in the official languages of the Communities two Regulations opening, allocating and providing for the administration of Community tariff quotas for the following products originating in Cyprus:

- carrots
- new potatoes.

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities the Directive on the statistical surveys to be carried out by Member States on sheep and goat stocks.

Environment

The Council adopted in the official languages of the Communities the Directive on limit values and quality objectives for mercury discharges by the chlor-alkali electrolysis industry (see press release 11421/81 (Presse 158), p. 5 of 3 December 1981).

Transport

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation (EEC) No 3164/76 on the Community quota for the carriage of goods by road between Member States, by increasing that quota (see press release 11770/81 (Presse 169), p. 7 of 15 December 1981).

Court of Auditors' report

As regards the Court of Auditors' annual report concerning the financial year 1980, the Council approved a recommendation which it forwarded to the European Parliament with a view to the discharge to be given to the Commission in respect of the implementation of the budget and the supplementary and amending budgets of the European Communities for the financial year 1980.

Bruxelles, le 19 mars 1982.

Note BIO (82) 125 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

PREPARATION CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DES 22/23 MARS 1982.
(Klaus van der Pas)

Les Ministres des Affaires Etrangères se réuniront lundi et mardi prochains à Bruxelles. À l'ordre du jour des travaux qui commencent à 10h lundi matin :

1. Préparation de la session ministérielle avec l'Espagne, prévue pour lundi après-midi 17h30. En vue de cette session, le Conseil examinera les six chapitres suivants :

- politique régionale,
- Ecofin,
- transports,
- mouvement des capitaux,
- harmonisation des législations,
- droit d'établissement.

Il s'agit du premier des trois paquets du calendrier des négociations arrêté lors de la visite du premier ministre Calvo Sotelo il y a trois mois. Les deux autres paquets, selon le même calendrier, devraient être approuvés respectivement avant l'été et avant la fin de l'année. (S. PARONE)

2. Dans les secteurs de M. Narjes, le Conseil parlera de produits cosmétiques et de chrome.

Quant aux produits cosmétiques, la proposition de modification de la directive de 1976 est toujours bloquée en raison de l'opposition danoise d'accepter le vote par la majorité qualifiée dans le Comité consultatif technique en faisant valoir que des problèmes sanitaires ne pourraient être déterminés que par unanimité.

Une proposition de compromis de la Commission assurant par une déclaration l'unanimité dans ce cas pourrait trouver l'accord du Danemark.

Quant au chrome, la demande allemande d'ouverture d'un contingent à droit nul pour charge-chrome se heurte toujours à l'opposition italienne qui craint des effets négatifs sur son écoulement en ferro-chrome.

Un compromis proposé par la Commission consiste dans l'ouverture d'un tel contingent pour 6 mois dans un premier stade. (O. von Schwerin)

3. Le dossier FONDATION EUROPEENNE est à l'ordre du jour pour règlement des derniers points qui restent à discuter avant signature de l'accord de création entre les États membres. Le dossier est maintenant tout prêt d'aboutir (C. Boon)

4. Les ministres reprendront également les discussions sur les relations CEE-Japon. Il y a une bonne chance que la proposition de la Commission visant à ouvrir la procédure prévue à l'art. 23 du GATT sera adoptée. Cette procédure prévoit une première phase de consultation bilatérale CEE-Japon. Si cette consultation ne donne pas des résultats satisfaisants, le différent peut être soumis à l'arbitrage d'un panel multilatéral.

5. D'autres points a l'ordre du jour concernent l'accord international sur l'etain (necessite d'adhesion de la Communaute), l'adhesion du Portugal (droit d'etablissement) ainsi que les continents tarifaires de conserves de sardines marocaines et tunisiennes (necessite de prolonger le regime venant a echeance le 31 mars).

6. Les travaux du mardi seront consacres a la preparation du Conseil europeen des 29/30 mars a Bruxelles ainsi qu'au rapport de la Commission sur le "mandat". (van der Pas)

Amities,

Manuel SANTARELLI. C/peur 16h30/////

Bruxelles, le 22 mars 1982

NOTE BIO (82) 125 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DU 22 MARS 1982

La 760eme session du Conseil des Communautés europeennes a ete ouverte a 10.20 h par le President Tindemans. Avant d'approuver l'ordre du jour le Secretaire d'Etat M. VARFIS a annonce la presentation du memorandum grec. La discussion sur ce point a ete fixee en fin d'apres-midi. Sur demande du representant de la Commission, M. Natali, le Conseil a ensuite accepte d'inscrire a l'ordre du jour egalement pour l'apres-midi le point concernant la distillation exceptionnelle de vin.

Poursuivant dans l'organisation des travaux le Conseil a remis a l'apres-midi l'approbation des points "A".

Le point 3 concernant les resolutions et les avis adoptes par l'Assemblee lors de sa session de fevrier 82 a Strasbourg a ete ensuite approuve.

ESPAGNE ET PORTUGAL (M. PARONE)

En preparation de la session de negociations au niveau ministeriel avec l'Espagne, qui debutera a 17.30 h aujourd'hui meme, le Conseil a examine les points encore en suspens du "paquet" a l'ordre du jour de la session ministerielle.

Ce paquet comprend 6 chapitres : mouvement des capitaux, transport, politique regionale, droit d'etablissement et libre prestation des services, rapprochement des legislations, questions economiques et financieres. Le President Tindemans ayant fait le point dans les differents chapitres, l'attention du Conseil a ete concentree sur les points juges les plus delicats (droits d'etablissement, rapprochement des legislations, investissements). Les positions arretees par le Conseil en matiere de banques, co-assurances et brevets, seront donc presentees dans l'apres-midi a la delegation espagnole dans le cadre du "paquet".

Quant aux negociations avec le Portugal, il en etait question brievement. Le representant francais, M. Chandernagor, a insiste pour que l'on accelere les negociations notamment sur la question des investissements directes des ressortissants de la Communaute au Portugal, le point etant reste en suspens depuis que lors de la session ministerielle du 22 fevrier le gouvernement portugais avait emis une reserve generale sur le chapitre droit d'etablissement dans son ensemble. Le Vice-President de la Commission, Natali, a indique que la Commission, ayant deja presente ses propositions, sur ce chapitre, demeure entierement disponible pour donner sa contribution la plus active au deroulement de la negociation. Le representant francais a demande qu'un rapport sur les repercussions eventuelles de l'elargissement sur le GATT soit prepare par la Commission.

MAROC ET TUNISIE : CONSERVES DE SARDINES

La prorogation du regime de contingents tarifaires communautaires applicables aux conserves de sardines originaires du Maroc et de la Tunisie a ete approuve dans son principe. Il pourra faire l'objet d'une approbation en point "A" ou d'une procedure d'urgence ecrite.

Le representant francais, M. Chandernagor, a fait allusion a l'importance du lien entre l'elargissement d'un cote et les relations avec les partenaires preferentiels du pourtour de la Mediterranee pour souligner l'interet du rapport que la Commission est en train de preparer a ce sujet.

ETAIN

La participation de la Communaute aux Sixieme Accord International sur l'Etain a ete approuve : lors de la signature la Commission soulignera que l'accord ne devra pas etre utilise pour des manipulations qui le detournerait de ses buts veritables.

AMITIES,

M. SANTARELLI, //COMEUR 15.30 ////

529827

NOTE BIO(82) 125, SUITE 2, AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 22 MARS 1982 (O. VON SCHWERIN)

1. PRODUITS COSMETIQUES

LA MODIFICATION DE LA DIRECTIVE DE 1976 SUR LES PRODUITS
COSMETIQUES A ETE ADOPTEE SUR BASE DE LA PROPOSITION DE
COMPROMIS DE LA COMMISSION QUI MAINTIENT LE PRINCIPE DU COMITE
D EXPERTS ET QUI FAIT ACTE D UNE DECLARATION ASSURANT LES PAYS
MEMBRES QUE POUR LE CAS QUE DES PROBLEMES SANITAIRES SERAIENT
TOUCHES, LA DECISION SERAIT PRISE SELON L ARTICLE 100, C EST
A DIRE A L UNANIMITE.

2. CHROME

QUANT AU CHROME, LA DEMANDE ALLEMANDE D OUVERTURE D UN CONTINGENT
A DROIT NUL POUR CHARGE CHROME SE HEURTE TOUJOURS A L OPPOSITION
ITALIENNE QUI CRAINT DES EFFETS NEGATIFS SUR SON ECOULEMENT
EN FERRO CHROME.
LE POINT EST REPORTE A LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL AU
MOIS D AVRIL.

AMITIES, M. SANTARELLI

NNNN

NNNN

GPP O VON SCHWERIN B 1/13 52559/32.3.82 X X

M. SANTARELLI

Bruxelles, le 22 mars 1982.

Note BIO (82) 125 (suite 3) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DES 22/23 MARS 1982 (van der Pas)

JAPON

Le Conseil a franchi un pas important dans la definition d'une strategie commune au sujet du desequilibre commercial vis-a-vis du Japon, en decidant aujourd'hui de porter cette question devant le GATT dans le cadre de ses procedures prevues a l'article XXIII de cet accord. M. Haferkamp, qui s'est felicite de cette decision unanime du Conseil, sur proposition de la Commission, a annonce que la Commission fera incessamment des propositions detaillees au Comite 113 afin de lancer ces procedures et pour que les consultations avec les Japonais puissent commencer deja au mois d'avril. Le Conseil des Affaires etrangeres du mois de mai pourrait deja faire une premiere analyse sur la base d'un rapport de la Commission et ceci a la veille du Sommet de Versailles.

- Le texte qui a ete adopte par le Conseil dit successivement
- que les mesures recentes prises par le Japon afin d'ouvrir son marche ne suffisent pas,
 - qu'il faut maintenir la pression sur le Japon pour qu'il augmente veritablement ses importations,
 - qu'il faut redemander aux Japonais de moderer leurs exportations et notamment dans les secteurs sensibles,
 - que les aspects de la politique macro-economique et l'evolution du yen doivent trouver leur place a cote des aspects commerciaux comme l'avait dit le Conseil Eco/Fin du 15 mars,
 - qu'un groupe a haut niveau devra etre constitue pour etudier les problemes qui se posent du point de vue des ajustements structurels dans l'industrie communautaire (qui doit renforcer sa competitivite internationale) en liaison avec la politique commerciale,
 - qu'il faut explorer les possibilites d'une cooperation equilibree dans les domaines scientifiques et techniques,
 - qu'on met en oeuvre les procedures de l'article XXIII du GATT et
 - que la Commission fera rapport au Conseil.

Voici le texte integral adopte par le Conseil et distribue aujourd'hui par son service de presse :

1. Le Conseil a examine la question des relations avec le Japon qui reste un serieux objet de preoccupation dans le cadre bilateral et qui souleve de nombreuses questions multilaterales affectant le fonctionnement du systeme international d'echanges. Dans ce contexte, le Conseil a considere que les mesures annoncees recemment par le gouvernement japonais, visant a ouvrir plus largement le marche japonais, reflétaient une prise de conscience politique encourageante mais que les effets pratiques de ces mesures sur l'evolution des echanges seront tres limites et ne pourraient par consequant constituer la reponse esperee par la Communauté.

Le Conseil est convenu que l'action suivante devrait être poursuivie dans le cadre d'une stratégie commune globale.

2. Il conviendra de poursuivre les efforts déployés dans les contacts bilatéraux et dans les enceintes multilatérales en vue de persuader le Japon de modifier sa politique commerciale et économique et de parvenir à une intégration plus équilibrée de l'économie japonaise dans celle de ses principaux partenaires industrialisés. L'objectif devra être de s'attaquer à la cause première des frictions économiques, c'est-à-dire à la faible propension du Japon à importer. Bien que la suppression des entraves spécifiques aux importations existant aux frontières soit toujours accueillie favorablement, il faut en plus que le gouvernement japonais prenne des mesures fermes et rapides pour promouvoir vraiment les importations, par exemple en donnant des orientations aux secteurs public et privé.

3. Le Japon est de nouveau invité à donner des assurances tangibles indiquant qu'il mènera une politique de réelle modération pour l'année 1982 et les années à venir à l'égard de l'ensemble de la Communauté en ce qui concerne les exportations japonaises dans les secteurs où une augmentation des exportations japonaises vers la Communauté conduirait à des difficultés importantes et en particulier dans le domaine des voitures de tourisme, des appareils et des tubes de télévision en couleur, certaines machines-outils, y compris les tours à commande numérique et les centres d'usinage. Ceci afin d'obtenir une amélioration de la situation.

4. Le Conseil rappelle les conclusions de sa session Eco/Fin du 15 mars 1982 selon lesquelles la position commune de la Communauté doit comporter, à côté des aspects commerciaux, des aspects de la politique macro-économique et de l'évolution du Yen. Il prend acte de ce qu'il a été convenu d'approfondir ces aspects, lors d'une prochaine session, dans la perspective des prochaines conférences internationales. La politique japonaise dans ces domaines doit prendre en compte la responsabilité internationale du Japon. Elle constitue un complément important des mesures de politique commerciale.

5. Le Conseil a rappelé que les industries européennes doivent renforcer leur compétitivité internationale grâce à des efforts appropriés d'investissements et de modernisation. Le Conseil a reconnu qu'il est nécessaire de mener à bonne fin une politique communautaire dans le cadre de laquelle les entreprises européennes seront mieux à même d'élaborer des stratégies constructives pour faire face à la concurrence japonaise. Le Conseil a chargé le Comité des Représentants Permanents de créer un groupe à haut niveau appelé à étudier les problèmes qui se posent du point de vue des ajustements structurels dans l'industrie en liaison avec la politique commerciale. Ce groupe devrait également examiner la stratégie japonaise à l'exportation en général et ses implications pour l'industrie européenne. Dans des délais rapprochés, il devrait faire au Comité des Représentants Permanents un rapport assorti de recommandations appropriées.

6. Le Conseil a convenu en outre que les possibilites de cooperation scientifique et technique entre la Communaute et le Japon devront etre explorees. Les instances communautaires competentes devraient etudier les secteurs particuliers qui pourraient etre pris en consideration afin d'instaurer une cooperation equilibree.

7. Etant donne que les avantages escomptes par la Communaute a la suite des negociations successives menees avec le Japon dans le cadre du GATT n'ont pas ete obtenus, et que les resultats des discussions bilaterales n'ont pas ete satisfaisants, le Conseil est convenu que les procedures de l'article XXIII du GATT devront etre mises en oeuvre a l'egard du Japon.

Les questions precises concernant les demarches a entreprendre devront etre mises au point en consultation avec le Comite special de l'article 113 et le Coreper. L'objectif vise sera d'obtenir que le Japon prenne rapidement des mesures dans la ligne definie au paragraphe 2.

8. La Commission a ete invitee a faire rapport au Conseil en tant que de besoin et a presenter un rapport de synthese destine a etre examine lors de la premiere session du Conseil qui sera jugee opportune.

Amities,
Manuel Santarelli. 18h30 C/teur/////

Bruxelles, le 23 mars 1982.

Note BIO (82) 125 (suite 4) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES GENERALES DES 22/23 MARS 1982 (S. Parone)

Points divers : Memorandum Grec et Vin

Avant l'ouverture de la session ministerielle de negociation avec l'Espagne, hier apres-midi, le Conseil a ecoute la presentation que M. Varfis a faite du memorandum grec. Athenes demande notamment des derogations aux regles communautaires quand la necessite se presente. M. Varfis a annonce que son gouvernement fera au Conseil europeen une presentation plus complete et politique du Memorandum. M. Varfis a suggere la procedure suivante, qui a ete acceptee : le Conseil a demande a la Commission d'examiner le texte et de presenter au Conseil meme les resultats de cette analyse.

Quant a la question toujours en suspens de la distillation exceptionnelle, de 7 millions d'hectolitres de vin, le Comite special agricole a presente les resultats de son analyse de la situation. Les representants de plusieurs Etats membres, ainsi que M. Davignon au nom de la Commission, ont souligne avec force l'urgence de ces mesures. Le representant d'un Etat membre ayant garde avec la derniere fermete la position negative de son gouvernement, la situation est restee inchangee. Un texte dans lequel le Conseil et la Commission s'engageraient a eviter toute perturbation du marche a la suite de cette distillation exceptionnelle pourra etre discute aujourd'hui au Conseil.

Espagne : Session ministerielle

La session ministerielle de negociation pour l'adhesion de l'Espagne a pris fin hier tard dans la soiree : le "paquet" des 6 chapitres a ete l'objet d'un accord global dont les deux parties se sont felicite. Toutefois, sur les points suivants la recherche d'un accord a ete remise a plus tard : les brevets (les contacts au niveau des experts commenceront dans les plus brefs delais), les investissements directs (un point sur lequel l'accord parait dependre en grande partie d'un accord sur les brevets), l'entree de la Peseta dans l'Ecu (qui aura lieu en tout etat de cause apres l'adhesion).

Voici quelques elements essentiels sur les accords enregistres dans les differents chapitres :

- Mouvement des capitaux : Derogation de 5 ans en ce qui concerne le secteur immobilier, 3 ans pour le reste.

- Transport : Pas de derogation pour les services occasionnels de voyageurs, 3 ans de derogation pour l'application du tachygraphe dans les transports de personnes sur le territoire espagnol, 4 ans pour les transports de marchandises sur le territoire espagnol.

- Politique regionale : Le protocole prévoira que les regions les moins developpees d'Espagne puissent beneficier d'aides.

- Droit d'etablissement : 7 ans de derogation dans le secteur bancaire (application du critere du besoin economique, augmentation progressive du nombre des etablissements de credit communautaire, augmentation progressive du pourcentage de captation dans le financement des dits etablissements);
co-assurances : 3 annees de grace + 3 d'echelonnement degressif de la part du risque reserve aux assureurs etablis en Espagne.

La prochaine session au niveau ministeriel aura lieu le 21 juin a Luxembourg. Elle aura pour objet, selon les previsions de principe enoncees hier, un paquet qui comprendra notamment les chapitres des relations exterieures, fiscalite, affaires sociales, Euratom.

Amities,
Manuel SANTARELLI / Comeur 10h10/////

Note BIO(82) 125 suite 5
aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Conseil Affaires etrangeres

Le rapport des Presidents Tindemans et Thorn sur la mission qui leur a ete confiee en janvier dernier a ete presente, des l'ouverture du Conseil par le President Tindemans.

Vous vous souvenez qu'en l'absence d'un accord sur le Mandat, lors de la reunion informelle les 25 et 26 janvier au Palais d'Egmont, il avait ete convenu que les Presidents Tindemans et Thorn prendraient les contacts appropries avec les dix capitales pour une ultime tentative en vue de degager les elements d'un accord sur le Mandat et feraient rapport avant le Conseil europeen (voir BIO (82) 35 suite 1 a 3 et fin et BIO (82) 38.

Il apparait qu'aucun progres n'a pu etre enregistre depuis deux mois et que les positions des Delegations restent pratiquement inchangees.

Le Conseil s'est mis alors en "super restreinte" a 10h45 et il l'est toujours.

A suivre

Amities

Manuel Santarelli / Comeur 13 h////



Bruxelles, 23 mars 1982

NOTE BIO(82)125 suite 6 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES 22/23 MARS 1982

Mandat

Voici le point de la situation a 16.00.

Au cours de la restreinte aucune delegation n'a manifeste sa disponibilite a conclure sur la base de la seule proposition toujours sur la table, a savoir celle de la Commission, ce qui confirmait l'eclairage du rapport des Presidents Tindemans et Thorn.

Le President du Conseil a pris acte du fait qu'aucune delegation n'etait en mesure de presenter une proposition de solution. Dans ces conditions les Presidents Thorn et Tindemans ont suggere que soit examine un schema d'accord concernant la compensation a accorder au Royaume-Uni.

Ce schema porte sur une compensation d'une duree de 5 ans. Le montant a prevoir pour les trois premieres annees serait fixe par rapport a un "indicateur objectif" assorti de deux corrections eventuelles qui seraient proposees par la Commission au cas ou la compensation ainsi calculee s'ecarterait de maniere significative de la realite budgetaire.

Pendant ces trois premieres annees le Conseil prendrait une decision a majorite qualifiee sur base d'une proposition de la Commission tandis que pour les deux dernieres annees (85/86), il prendrait sa decision a l'unaninite toujours sur base d'une proposition de la Commission avant la fin de 1984.

Ce schema a ete discute durant le dejeuner ainsi qu'a la reprise des travaux a 15.00 tandis qu'un groupe de travail en examinait les implications. Le Conseil est convenu de retenir cette proposition des Presidents Thorn et Tindemans comme base de travail et de se prononcer au cours de la prochaine reunion du Conseil des Affaires generales dont la date n'a pu etre fixee pour des raisons de calendrier avant le 3 avril (Luxembourg).

Le President Thorn a lance un appel au Conseil, eu egard aux graves risques de blocage de la Communaute, pour que se manifeste la volonte de la part de toutes les delegations d'aboutir a un accord le 3 avril qui pourrait permettre un accord plus general sur l'ensemble du mandat. Le President a egalement souligne avec force la necessite de traiter les dossiers relevant de la gestion de la Communaute selon leurs merites propres ce qui vaut bien entendu, au premier chef, pour le paquet des prix agricoles.

M. SANTARELLI COMPTON 4/1-2000

Bruxelles, le 23 mars 1982

NOTE BIO (82) 125 (suite 7 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES 22/23 MARS 1982
(VAN DER PAS)

Dans sa conference de presse finale, le President du Conseil, M. Tindemans, a declare, au sujet du Mandat, que la derniere proposition, elaboree par le President Thorn et lui-meme avait ete "bien recue". "Toutes les delegations ont montre un reel interet et ont insiste qu'on se prononce sur la base de cette proposition. Elles la considerent donc comme une base valable pour une discussion au niveau politique des ministres des Affaires Etrangeres. Le dossier ne figure, par consequent, pas a l'ordre du jour du Conseil Europeen. Les Ministres des Affaires Etrangeres le rediscuteront le 3 avril a Luxembourg." M. Tindemans a conclu en soulignant la parfaite cooperation entre lui-meme et M. Thorn.

M. Tindemans a indique que la situation economique et sociale de la Communaute sera le theme principal a l'ordre du jour du Conseil Europeen des 29 et 30 mars a Bruxelles. "Tout le monde est d'accord que la discussion ne doit pas se limiter a des generalites. Il faudra se prononcer sur une politique destinee a combattre la crise." D'autres sujets a l'ordre du jour du Conseil Europeen seront l'Amerique centrale, les relations Est-Ouest et la situation en Turquie.

En faisant rapport sur la discussion dans le cadre de la cooperation politique, M. Tindemans a exprime la tres serieuse inquietude de la Communaute concernant la situation au Moyen Orient en general et en Cisjordanie en particulier ou l'on doit craindre une explosion de violence. En reponse a des questions, M. Tindemans a confirme que les ministres avaient ete informes des speculations sur une eventuelle annexion par Israel du "West Bank", annexion a laquelle la Communaute serait "of course" opposee. Il n'a cependant pas voulu aller plus loin a l'etat actuel et insuffisant des informations disponibles. Les ministres se sont egalement entretenus de la prochaine evacuation, par Israel, du Sinai et ils ont manifestes leur inquietude au sujet de la situation au Liban.

M. Tindemans a egalement declare que les ministres, dans le cadre de la cooperation politique, approfondiront prochainement la situation au Moyen Orient sur la base d'un document qui sera prepare par les directeurs politiques. Apres les elections et les changements politiques dans les pays qui jouent un role important dans la region (Israel, Etats-Unis, France, Egypte etc.), une evaluation de la situation est necessaire, selon M. Tindemans, "avant de revoir la declaration de Venise ou de definir une nouvelle position de la Communaute". M. Tindemans envisage de rendre prochainement visite a la region.

ACTIVITIES,

M. SANTARELLI COMEUR 19.10 /////
/

